COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU 23 mai 2013 n° **27** page 1/2

Rapporteur : Monsieur Gilles MAUDUIT

<u>OBJET</u> : Rue Sully, Rue des Cordeliers : enfouissement des traversées électriques aériennes ; Place Sainte Catherine : dépose d'un poteau en béton support du réseau électrique

---

Mesdames, Messieurs,

Les rues Sully, des Cordeliers et l'impasse des Cordeliers sont en cours de requalification et d'aménagement dans le cadre de la rénovation des centres anciens.

Compte tenu de la valeur architecturale et patrimoniale de la rue Sully, trait d'union entre le pont Henri IV et l'église Saint-Jacques, il apparaît opportun d'enfouir les traversées électriques aériennes présentes rue Sully et rue des Cordeliers.

L'article 8 du cahier des charges de la concession de distribution d'énergie électrique avec ERDF prévoit un cofinancement de 40% pour ERDF et 60 % pour la commune. Le coût de l'opération (études, maîtrise d'œuvre et travaux) est évalué à 18 500 € HT.

De la même façon, sur la place Sainte Catherine qui fait l'objet d'une requalification complète avec l'aménagement du parvis, il est opportun de déposer au préalable un poteau en béton, support du réseau électrique. L'estimation est de 7 800 € HT pour une participation de ERDF de 3 120 € HT.

La commune règle les travaux sur facture et perçoit d'ERDF une participation à hauteur de 40%.

* * * * *

VU l'article 8 du cahier des charges de la concession de distribution d'énergie électrique avec ERDF relatif aux conditions de prise en charge financière par les deux partenaires,

CONSIDERANT l'intérêt architectural et patrimonial des rues Sully et des Cordeliers,

CONSIDERANT l'aménagement de la place Sainte Catherine,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

– de réaliser les travaux d'enfouissement des traversées électriques aériennes rue Sully et rue des Cordeliers pour un montant de 18 500 € HT avec une recette attendue de 7 400 €.

– de réaliser les travaux de dépose du poteau en béton support du réseau électrique et la reprise des câbles place Sainte Catherine, pour un montant de 7 800 € HT avec une recette attendue de 3 120 €.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le n°
Publié au siège de la mairie, le

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER